Déclaration de politique environnementale et du développement durable du PEC-HM

Inspirée par les 7 principes de développement durable (Voir annexe).

Contexte :

Le Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve (PEC-HM) reconnaît que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement constituent une crise humanitaire. En tant qu'organisme travaillant de près avec les gens de la communauté, le PEC-HM reconnaît l'importance de s'attaquer aux changements climatiques, de renforcer son approche d'atténuation et son adaptation aux changements climatiques.

La présente déclaration met de l'avant les orientations et les engagements du PEC-HM pour la protection de l'environnement.

Principe 1 : Le rôle de l'éducation

L'Éducation joue un rôle fondamental pour la sensibilisation et l'engagement des individus vis-à-vis des enjeux environnementaux. Une population bien informée est plus à même de participer activement aux efforts de protection de l'environnement. En intégrant l'éducation environnementale dans tous les niveaux de la société, il est possible de créer une génération d'individus conscients et responsables, capables d'agir pour un avenir durable.

Actions :

Comme organisme d'éducation populaire, le PEC-HM s'engage à offrir sur une base régulière des activités éducatives axées sur l'environnement afin de transmettre des connaissances essentielles permettant d'encourager des comportements durables:

1. Former et sensibiliser les membres du personnel (bénévoles et employé[e]s) au sujet des questions environnementales susceptibles d'entraîner des répercussions sur leur travail et trouver des moyens pour les aider à réduire leur impact sur l'environnement;
2. Offrir des ateliers et formations en lien avec l'environnement: ateliers sur le jardinage durable, le recyclage et des pratiques de consommation responsables.
3. Participer/organiser des campagnes de sensibilisation : initiatives de sensibilisation qui mobilisent les gens de la communauté autour des problématiques environnementales, comme le changement climatique.

4. Sensibiliser le personnel et les membres à une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle.

Principe 2 : L'engagement citoyen

L'engagement des citoyens est un pilier fondamental pour réussir toute politique environnementale. L'implication active des individus renforce l'efficacité des mesures mises en place par les gouvernements et les collectivités.

L'engagement citoyen est indispensable pour construire une société plus résiliente face aux défis environnementaux actuels. En agissant ensemble, les individus peuvent créer un mouvement puissant en faveur de la protection de notre planète.

Actions :

1. Favoriser l'engagement citoyen
   a) Créer des espaces de discussion permettant aux citoyens de s'exprimer et de contribuer aux décisions relatives à l'environnement,
   b) adopter des comportements écologiques où chacun peut contribuer en changeant ses habitudes de consommation et en promouvant des pratiques durables.

Principe 3 : Consommation responsable

Le PEC-HM s'engage à diminuer et à réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement. Sans être exhaustives, les orientations suivantes servent de lignes directrices et devront être respectées en toutes circonstances.

Actions :

1. **Gestion des déchets**

   Afin de diminuer autant que possible la quantité de déchets mis en décharge, incinérés, ou toutes autres formes d'élimination appropriée. S'assurer que les déchets sont collectés et transférés dans des installations de traitement et/ou d'élimination appropriés et que des contrôles efficaces des déchets soient mis en place pour lutter contre la pollution du sol, de l'air et de l'eau.

   Le PEC-HM encourage le suivi de la hiérarchie des déchets :

   a) Prioriser la réduction de la production de déchets,

   b) Encourager la réutilisation,

   c) Promouvoir leur recyclage :

      - Réduire l'utilisation du papier

- Encourager le recyclage des matériaux de bureau et déchets organiques
- Numériser pour minimiser l'impact environnemental

2. **Chaine d'approvisionnement durable et utilisation efficace des matériaux/produits :**
   a) Éviter, dans la mesure du possible, de dépendre de matériaux qui sont fortement tributaires des ressources épuisables.
   b) Encourager l'utilisation de matériaux recyclés et facilement recyclables
   c) S'assurer que l'utilisation d'emballages en plastique est réduite au minimum, tout en privilégiant le recours à des matériaux à faible empreinte carbone, tels que les plastiques recyclables.
   d) Favoriser l'utilisation de ressources fournies localement.

Engagement

L'engagement environnemental et social de la présente politique est approuvé par toute l'organisation : ses membres, ses bénévoles, son personnel, ses administrateurs.

Adoptée le 4 août 2026 par son conseil d'administration

Et le _____ par ses membres réunis en assemblée générale.

_____

_____

Présidente Directrice générale

Annexe – définitions

Le développement durable.

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Il repose sur l'équilibre entre 3 piliers interdépendants :

- ✓ Environnemental (écologie)
- ✓ Social (équité)
- ✓ Économique (prospérité)

Visant la prospérité de la planète et le bien-être humain.

Le 7 principes du développement durable, souvent utilisés comme guides d'action :

1. **Santé et qualité de vie :** placer le bien-être humain au coeur des préoccupations.
2. **Équité et solidarité sociale :** réduire les inégalités et favoriser la justice sociale.
3. **Protection de l'environnement** : préserver les écosystèmes et les ressources naturelles.
4. **Efficacité économique :** promouvoir une économie performante, durable et responsable.
5. **Participation et engagement :** encourager l'implication citoyenne et le dialogue.
6. **Accès au savoir :** favoriser l'éducation et la diffusion des connaissances durables.
7. **Subsidiarité :** responsabiliser les acteurs au niveau le plus approprié pour la prise de décision. *

**La subsidiarité est un principe d'organisation sociale et politique selon lequel la responsabilité d'une action publique revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés (arrondissement, ville, gouvernement provinciale, gouvernement fédérale). Une autorité supérieure n'intervient que si l'échelon inférieur ne peut agir efficacement seul.*

Points clés du principe de subsidiarité :

- *Proximité : Les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des citoyens ou de la situation à traiter.*
- *Efficacité : L'intervention supérieure est justifiée seulement si elle est plus efficace que l'action locale.*

- *Caractère accessoire : L'échelon supérieur n'agit qu'en dernier ressort (subsidiaire), pour suppléer ce qui fait défaut au niveau inférieur*

Déclaration de politique de l'environnement : Il s'agit d'un ensemble de décisions et de mesures adoptées dans le but de protéger et d'améliorer l'environnement. Ces mesures, appliquées tant dans la sphère publique que privée, visent à conserver nos ressources naturelles à long terme et à promouvoir un développement durable. Il s'agit d'une série de réglementations et de stratégies visant à minimiser l'impact environnemental de nos activités et à promouvoir une croissance économique harmonieuse avec l'environnement.

La politique environnementale fait référence à des stratégies et des actions que les gouvernements, les entreprises et les institutions adoptent pour résoudre les problèmes environnementaux. Son objectif principal est de garantir que les activités humaines soient exercées de manière respectueuse de l'environnement, en minimisant les dommages et en promouvant une relation plus équilibrée entre le progrès économique et conservation de l'environnement.